

7614-08-0006

1) Does the data access of PALS 2001 and 2006 at the RDC include access to the master files?

Yes. RDCs contain confidential microdata only.

2) If so, has HRDSC made arrangements with the RDC to allow the awarded contractor direct access to the master files?

Yes. Once the contract is in place, access will be granted to all relevant microdata.

3) If not, is it the contractor's responsibility to make a research SSHRC-StatsCan submission to the RDC in order to get access to the master files? This process can take up to 2 months. Has this been considered when developing the project deliverables timelines?

Yes. Arrangements will be made; should the time to secure data access start to affect the stated deadlines, HRSDC will make any necessary adjustments.

4) What does the budget amount (\$3,957) allocated for accessing the data cover exactly? Our understanding is that the access to the RDC should be free if approved by the SSHRC process.

The access is covered under the block funding agreement. A block funding was signed on September 17, 2007, between HRSDC and the RDC Program (University of Manitoba).

1) Aux Centres de données de recherche (CDR), l'accès aux données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 et de 2006 inclut-il l'accès aux fichiers maîtres?

Oui. Les CDR traitent les microdonnées confidentielles uniquement.

2) Dans l'affirmative, RHDC a-t-il pris des dispositions avec les CDR pour permettre à l'entrepreneur choisi d'avoir accès directement aux fichiers maîtres?

Oui. Une fois que le contrat aura été conclu, l'accès sera donné à toutes les microdonnées pertinentes.

3) Dans la négative, est-ce à l'entrepreneur de présenter une soumission, au nom du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et de Statistique Canada (SC), au CDR afin d'avoir accès aux fichiers maîtres? Ce processus peut prendre jusqu'à deux mois. Cet aspect a-t-il été pris en considération lorsqu'on a établi les échéanciers des résultats attendus du projet?

Oui. Des dispositions seront prises. Si le temps d'obtention de l'accès a une incidence sur les dates limites établies, RHDC effectuera les ajustements nécessaires.

4) Qu'est-ce que le montant prévu au budget (3 957 \$) alloué pour l'accès aux données englobe exactement? D'après ce que nous savons,

l'accès au CDR devrait être gratuit s'il est approuvé dans le cadre du processus du CRSH.

L'accès est prévu dans le cadre de l'entente de financement global. Une telle entente a été signée le 17 septembre 2007 entre RHDCC et le Programme des CDR (Université du Manitoba).